

# Covid-19 : le suivi psychologique comme arme de lutte

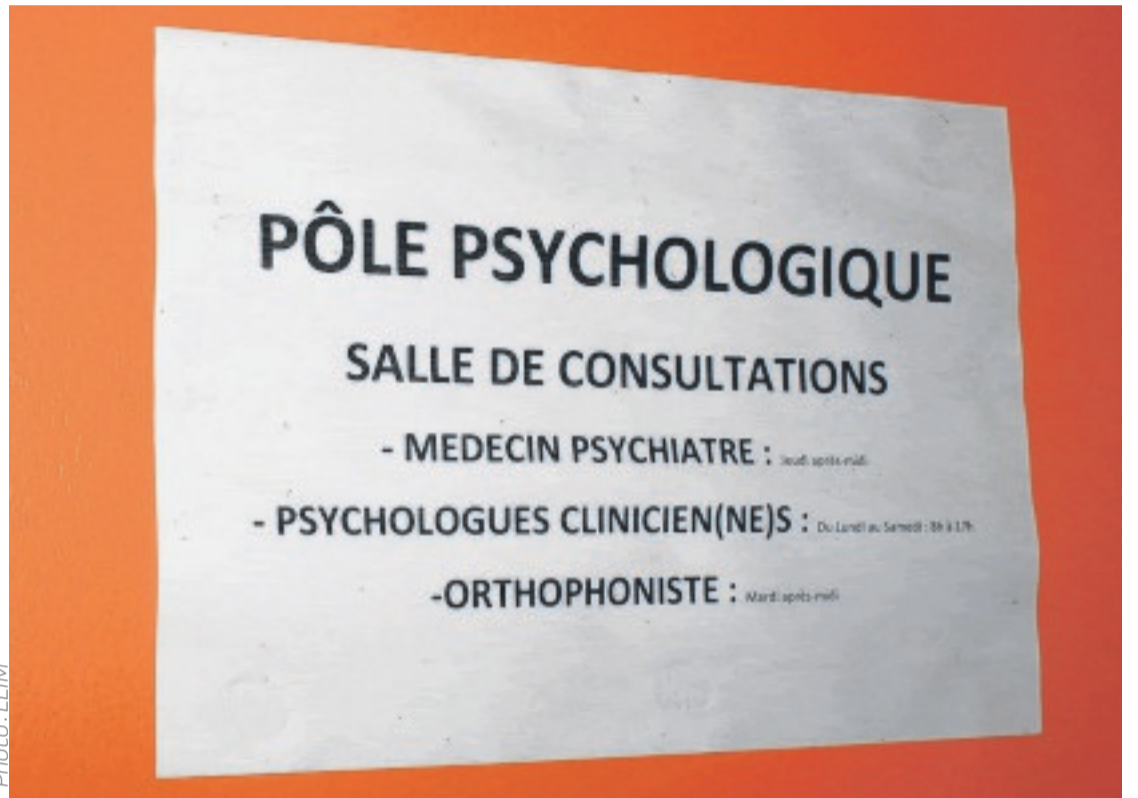
Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

Au-delà de la gestion des patients atteints de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19) par des solutions cliniques et traditionnelles, la dimension psychologique doit être, selon plusieurs spécialistes, recommandée, afin de permettre à la population gabonaise de minimiser la peur, et faire face à la redoutable crise sanitaire liée au Covid-19 qui sévit dans notre pays depuis le 12 mars dernier.

Pour Jean Sylvestre Nzong Mombou, psychologue-clinicien, psychothérapeute, "le suivi psychologique, qui est l'organisation que l'on met en place pour tenter d'aider et d'accompagner un patient, est aussi utile pour un ma-

lade du Covid-19, que pour une personne qui n'est pas encore atteinte. Le Covid-19 a installé une psychose. On ne sait pas d'où cela provient. Donc, on est face à un ennemi invisible et il est important de se pencher sur le côté psychologique."

Avec plus de 1 400 cas testés positifs actuellement et une dizaine de décès déjà enregistrés, la pandémie actuelle apporte son lot de changements et de préoccupations. Pour le psychologue, "le suivi psychologique est fondamental. Pour les personnes qui ont passé des examens, la période d'attente est souvent stressante. Il est donc important que ces personnes soient également suivies, afin d'aider la personne à supporter le résultat, qu'il soit positif ou pas", a souligné le psychologue.



La prise en charge des patients Covid doit également l'être sur le plan psychologique.

## Saham assurance Gabon participe à l'effort national

Isaac MUKETA MUELE  
Libreville/Gabon

SAHAM Assurance Gabon, la filiale du Groupe Sanlam a offert, lundi dernier, dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, de nombreux kits au Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), à la mairie du 3e arrondissement et à la Banque alimentaire d'Owendo. Le don était composé de gants, de masques de protection lavables et réutilisables, de bidons de solution hydroalcoolique, un lave-mains, du gel et des denrées alimentaires. Ils ont été réceptionnés par les Drs H.I. Koumakpayi et Solange Ntsame Obame, respectivement directeur général adjoint et chef de service pharmacie du CHUL. Les produits destinés à la Banque alimentaire ont été remis au ministre du Commerce, Hugues Mbadinda Madiya. D'après le directeur général de Saham assurance, Roger Marc Pouget, ces actions sont une contribution de son entreprise à l'effort national. Il s'agit, selon lui,



Le DG de Saham Assurance remettant les kits alimentaires au ministre du Commerce

d'accompagner le gouvernement gabonais dans ses initiatives visant à atténuer les impacts socio-économiques de cette crise sanitaire sur les couches de la population les plus fragiles.

" Nous ne pouvions demeurer insensibles quant à la situation trouble que traverse actuellement le Gabon. Nous avons ainsi répondu à l'appel du chef de l'État par rapport à la chaîne de solidarité contre le Covid-19 ", a-t-il expliqué. Le geste a été salué par les différents bénéficiaires. L'assureur compte accomplir le même geste dans l'ensemble des arrondissements des trois communes de la capitale gabonaise.

## Désinfection des bâtiments : le rappel à l'ordre de Max Limoukou

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

DANS une note circulaire parue le 18 mai dernier, le ministre de la Santé publique, Max Limoukou, attire l'attention des opérateurs économiques évoluant dans les domaines de la désinfection ou décontamination et de la dératisation des espaces publics et privés, les exigences d'une telle opération.

Il a été, en effet, constaté que depuis un moment, beaucoup de structures opèrent de manière clandestine, manipulant des produits de qualité parfois douteuse ou dangereuse, sans expertise aucune, exposant, de ce fait, le personnel qu'elles emploient à divers dangers. Le ministre de la Santé indique, dans un premier temps, que toutes ces structures doivent être agréées et les produits utilisés homologués par les services techniques de son administration. Quant aux personnels (pulvérisateurs et autres intervenants), ils doivent



Le ministre de la Santé exige aux opérateurs économiques évoluant dans le domaine de la désinfection de se conformer aux textes en vigueur.

être formés, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 194/MSPS du 18 juin 2015, fixant les conditions d'ouverture et d'exploitation d'une structure sanitaire privée en République gabonaise. Pour le respect des normes et procédures, le membre du gouvernement appelle les opérateurs concernés à se faire identifier, sans délais, auprès de l'Inspection générale de santé publique au sein du ministère

de la Santé. À cet effet, une cellule a été mise en place. Elle est composée des inspecteurs de la division hygiène et assainissement, des experts qualité de l'Agence du médicament et de la pharmacie, du personnel de l'Institut d'hygiène publique et d'assainissement. La note précise, par ailleurs, que le non-respect de ces mesures expose les contrevenants aux sanctions prévues par les textes en vigueur.